

# Les Délégués travailleurs

## Historique de la délégation des travailleurs français au Conseil d'Administration du BIT

*Par Antoine LAVAL*

Ancien Secrétaire confédéral de la CGT-FO

Les travailleurs français ont été associés à la vie de l'OIT dès son origine puisque c'est sur la base d'un rapport rédigé par Léon JOUHAUX, alors secrétaire général de la Confédération générale du Travail, qu'une conférence de dirigeants syndicaux des pays alliés, réunie à Leeds, en juillet 1916, a préconisé la création d'un « office international du travail ».

L'armistice intervenue, la Conférence de la Paix établit une Commission de législation internationale du Travail à laquelle participe une délégation française dont Léon JOUHAUX était l'un des quatre membres.

Les discussions sur la compétence de l'Organisation internationale du Travail donnèrent l'occasion à Léon JOUHAUX de faire valoir la notion d'indépendance des délégués des travailleurs par rapport à leur propre gouvernement et ceci avant même la création de l'OIT. En effet, à propos de l'admission de l'Allemagne et des pays d'Europe centrale au sein de l'OIT, Georges CLEMENCEAU défendit la thèse selon laquelle un Etat ne saurait devenir membre de l'OIT sans avoir la qualité de membre de la Société des Nations. La thèse opposée, défendue par JOUHAUX, insistant sur la nécessité d'admettre au plus tôt tous les grands Etats industriels dans l'OIT, finit par l'emporter.

Le rôle prépondérant joué par Léon JOUHAUX dans la création de l'OIT devait le conduire tout naturellement à être élu l'un des six membres titulaires travailleurs du Conseil d'administration dès la première Conférence internationale du Travail à Washington en 1919, siège qu'il occupa jusqu'à sa mort en 1954.

Après la seconde guerre mondiale, Jouhaux fut élu président du groupe des travailleurs et vice-président du Conseil. La scission syndicale intervenue au sein de la CGT en 1947 et son élection à la présidence de la CGT-Force Ouvrière n'empêcha aucunement JOUHAUX de continuer à exercer la vice-présidence du Conseil puisque son mandat fut renouvelé jusqu'en 1954. Au cours de ses années de vice-présidence, il joua un rôle décisif dans la création du Comité de la liberté syndicale. Ses activités internationales, notamment au sein de l'Organisation internationale du Travail furent sans aucun doute un élément déterminant dans sa nomination comme Prix Nobel de la Paix en 1951.

A la mort de Léon JOUHAUX, Robert BOTHEREAU, secrétaire général de la CGT-FO, lui succéda au Conseil d'administration en tant que membre titulaire et occupa notamment son siège au sein du Comité de la liberté syndicale. BOTHEREAU occupa ces fonctions jusqu'en 1960.

Après le départ de BOTHEREAU, les travailleurs français nommés au Conseil d'administration furent membres suppléants. Pour la première fois, un dirigeant de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) fut élu membre du Conseil d'administration en 1960. Il s'agissait de Maurice BOUDALOUX, président de la CFTC, qui exerçait aussi la présidence de la Confédération internationale des syndicats chrétiens. Il effectua deux mandats jusqu'en 1966.

Après une brève interruption, de 1966 à 1969, pendant laquelle aucun travailleur français ne siégea au Conseil d'administration du BIT, des secrétaires confédéraux de Force Ouvrière ou de la Confédération française démocratique du Travail (CFDT), née en 1964 de la « laïcisation » de la CFTC, intégrèrent pour un mandat le groupe travailleur du Conseil. Ce furent successivement, Roger LOUET (FO) de 1969 à 1972 qui fut, immédiatement à la suite de son mandat, nommé secrétaire général du Comité économique et social européen, puis Antoine FAESCH (FO) de 1972 à 1975 et enfin René SALANNE (CFDT) de 1975 à 1978.

Par la suite, Marc BLONDEL, secrétaire confédéral puis secrétaire général de Force Ouvrière occupa le siège de 1981 à 2008, avec une seule interruption de 1993 à 1996, où il fut remplacé par Roger BRIESCH de la CFDT qui exerça ses fonctions parallèlement à celle de vice-président travailleur du Comité économique et social européen . Marc BLONDEL fut l'auteur de la plainte constitutionnelle en violation de la Convention no. 87 de l'OIT sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, déposée contre le Gouvernement de la Pologne lors de la mise hors la loi du Syndicat Solidarnosc par les autorités polonaises. Cette plainte aboutit à la création d'une Commission d'enquête de l'OIT dont les conclusions et recommandations devaient connaître un retentissement politique considérable et, par la suite, constituer la base de la reconnaissance de la liberté syndicale en Pologne.

En 2008 est nommé Yves VEYRIER, alors Secrétaire Confédéral de la CGT-FO. En 2014 lui succède Bernard THIBAUT, Ancien Secrétaire Général de la CGT, et ce jusqu'en 2017.